

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**  
 31 boulevard Emile Roux  
 CS 60 000  
 16917 ANGOULEME Cedex 9  
 SIRET : 200 070 639 00014

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 6 juin 2019**

<b>N° de délibération : 2019-15-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Ressources Humaines</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Créations, suppressions d'emplois et actualisation du tableau des effectifs de Charente Numérique</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 6 juin à 14H30, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEUGENDRE			X	
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT		X		Mme Florence PECHEVIS, suppléante
Mme Catherine PARENT	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE		X		M. André BONICHON, suppléant
M. Alain THOMAS		X		M. Christophe RAMBLIERE, suppléant
M. Bernard DUPONT		X		M. Bernard MAUZÉ, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Dominique de CASTELBAJAC		X		Mme Maryse BOUCHER-PILARD, suppléante
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Dix-sept délégués étant présents ou représentés, représentant trente-neuf droits de vote sur quarante-huit (81,3 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant les délibérations n° 2017-13-CS et 2018-32-CS portant sur la création de deux postes de Directeur du syndicat dont un qui devait permettre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 le remplacement du Directeur ;

Considérant qu'il est précisé que le jury de recrutement organisé en février 2019 n'a pas permis de recruter de Directeur remplaçant, le candidat retenu n'ayant pas souhaité donner suite à la proposition de recrutement ;

Considérant la procédure de recrutement d'un Directeur qui a été relancée en avril 2019 et le renouvellement de contrat pour une durée de onze mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 du Directeur de Charente-Numérique sur le grade d'ingénieur en chef ;

Considérant que le Directeur de Charente Numérique fera valoir ses droits à la retraite à échéance de son nouveau contrat et qu'il convient de tenir compte des délais et contraintes de recrutement pour assurer à terme son remplacement ;

Considérant que la prise de poste d'un Directeur remplaçant interviendra en début d'année 2020 ;

Considérant la résiliation d'un commun accord du contrat d'apprentissage de l'ingénieur apprentie, avec une date d'effet de la rupture au 30 avril 2019 ;

Considérant par ailleurs qu'il est nécessaire de renforcer le suivi et le contrôle des travaux effectués par les prestataires dans le cadre du programme d'aménagement numérique très haut débit ;

Considérant qu'il est proposé de créer un emploi d'assistant contrôleur des travaux dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement à l'Emploi – Parcours Emploi Compétences (CAE – PEC) ;

Considérant qu'il est proposé, au vu de l'ensemble des éléments exposés, d'actualiser le tableau des effectifs en :

- supprimant l'emploi de directeur du Syndicat sur le grade d'ingénieur principal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et l'emploi d'ingénieur(e) apprenti(e),
- créant un poste de Directeur du Syndicat avec un recrutement prévu début 2020 et un poste d'assistant contrôleur des travaux dans le cadre du dispositif CAE – PEC conformément au tableau ci-après :

Intitulé du poste	Catégorie	Grade	Prise de fonction	Durée temps de travail	Missions
Directeur de Charente Numérique	A+ ou A	Ingénieur en chef, Ingénieur hors classe, Ingénieur principal, Administrateur, Attaché hors classe, Attaché principal	Janvier 2020	Temps complet	- organisation de la gouvernance et du fonctionnement du syndicat, - organisation des relations et de la contractualisation avec les différents partenaires du programme, - élaboration des projets d'aménagement numérique et des actions de communication et commerciales liées à la mise en service des réseaux, - élaboration du budget et de la prospective financière, - élaboration et exécution du programme de travaux à réaliser, - assure les responsabilités technique et administrative des travaux menés.
Assistant contrôleur des travaux	Contrat de travail de droit privé (dispositif CAE - PEC)	-	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	Temps complet	- effectuer des vérifications terrain (avancement d'un chantier, vérification ciblée d'un élément de qualité...), - après quelques interventions en double, effectuer des mesures de couverture radio, - contrôler les supports aériens : calcul de charge, dépôt de dossier d'étude, traitement des retours, - autres interventions au fur et à mesure de la progression technique de l'assistant.

L'emploi de Directeur sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A+ (filière technique : ingénieur en chef ou administrative : administrateur) ou A (filière technique : ingénieur hors classe ou ingénieur principal ou administrative : attaché hors classe ou attaché principal) sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent devra justifier d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 5 et d'une expérience dans le domaine des réseaux de communications électroniques.

L'emploi d'assistant contrôleur des travaux sera occupé par un agent contractuel recruté dans le cadre du dispositif CAE - PEC, étant précisé qu'il s'agit d'un contrat aidé qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'aide versée au syndicat par l'Etat est de 50% du SMIC brut plafonnée à 20 heures hebdomadaires, le salarié recruté pouvant travailler sur la base d'un équivalent temps plein.

La prescription du CAE est placée sous la responsabilité du pôle emploi avec un contrat à durée déterminée qui est comprise entre 9 et 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.

## DECIDE

- **de supprimer deux (2) postes et de créer deux (2) postes sur la base des éléments d'information visés dans la délibération ;**
- **d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;**

- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à procéder à toutes les formalités afférentes.**

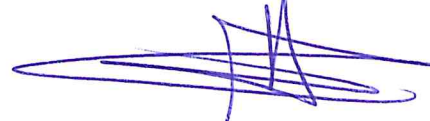
Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE				<b>X</b>
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
Mme Florence PECHEVIS Suppléante de M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				<b>X</b>
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	<b>X</b>			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. André BONICHON Suppléant de M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Christophe RAMBLIERE Suppléant de M. Alain THOMAS	<b>X</b>			
M. Bernard MAUZÉ Suppléant de M. Bernard DUPONT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Joël PAPILLAUD	<b>X</b>			
M. Eric COUVIDAT Suppléant de M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
Mme Maryse BOUCHER-PILARD Suppléante de M. Dominique DE CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Madame Marie Henriette BEAUGENDRE et Monsieur Xavier BONNEFONT sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**

**ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2019-15-CS****Comité syndical du 6 juin 2019****Année 2019 : tableau des emplois permanents**

<b>Emplois permanents</b>	<b>Grade (s) correspondant(s)</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de travail</b>
Directeur de Charente Numérique	Ingénieur Principal (jusqu'au 30 juin 2019), Ingénieur en Chef (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019)	A+, A	1	1	Temps complet
Directeur de Charente Numérique (en remplacement du poste actuel)	Ingénieur en Chef, Ingénieur hors classe Ingénieur principal, Administrateur, Attaché hors classe, Attaché principal	A+ ou A	0	0	Temps complet
Référent technique et système d'information géographique (SIG)	Adjoint technique	C	1	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Agent de maîtrise	C	1	1	Temps complet

**Année 2019 : tableau des emplois non permanents**

<b>Emplois non permanents</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de travail</b>
Ingénieur(e) apprenti(e)	1	0	Temps complet (0,5 ETP) jusqu'au 30 avril 2019
Assistant contrôleur des travaux (CAE - PEC)	1	0	Temps complet